



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

planning familial

Question écrite n° 81066

Texte de la question

Mme Claude Greff interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la diminution des aides allouées au Mouvement français pour le planning familial. L'utilité de ces associations n'est plus à démontrer tant en termes de prévention que d'aide et d'écoute envers les femmes et le respect de leurs droits. Cette année, la lutte contre la violence faite aux femmes a été désignée « grande cause nationale » ; pourtant les crédits alloués à ces associations connaissent une baisse conséquente qui menace leur viabilité. Elle lui demande donc quelles mesures envisage le Gouvernement pour soutenir le planning familial.

Texte de la réponse

La secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité a pris connaissance avec intérêt de la question relative au financement des associations départementales du planning familial. Le 11 mars 2009, les ministres de la santé et du travail ont signé, avec la présidente du Mouvement français pour le planning familial (MFPF), un protocole de financement du planning familial qui permettra une stabilité sur trois ans des crédits consacrés aux activités fondamentales du Mouvement français pour le planning familial ainsi qu'à l'ensemble des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF). Concrètement, aux termes de cet accord, ce sont 3 461 800 EUR que l'État y consacrera chaque année, et ce jusqu'en 2011. Dans ce cadre, le budget présenté lors de la discussion de la loi de finances pour 2010 et adopté par le Parlement est un budget sincère, pragmatique, ajusté aux réalités, qui témoigne de la volonté du Gouvernement d'optimiser nos dépenses pour pérenniser un système de protection sociale plus juste et plus équitable.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Greff](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81066

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6523

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9315